



Mr THOMAS Julien / Mr PINEAU Sébastien  
06.59.62.26.17 / 06.69.60.84.72

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SARL BORD'EAUX RENOV

### 1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de travaux réalisées par la SARL BORD'EAUX RENOV auprès de clients particuliers.

### 2. Devis et acceptation

Le devis est valable pour la durée indiquée.

La signature du devis précédée de la mention « Bon pour accord » vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV.

### 3. Prix

Les prix sont exprimés en euros TTC.

Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur au jour de la facturation.

### 4. Modalités de paiement

Un acompte de 30 % est exigé à la signature du devis.

Le paiement s'effectue selon l'échéancier prévu au devis.

Tout retard de paiement pourra entraîner :

l'application de pénalités de retard calculées sur la base du taux légal en vigueur.

### 5. Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont donnés à titre indicatif.

Ils peuvent être modifiés en cas de :

conditions climatiques défavorables

contraintes techniques imprévues

retard de livraison des matériaux

cas de force majeure

Aucun retard ne pourra donner lieu à des pénalités ou indemnités.

### 6. Travaux supplémentaires

Toute prestation non prévue au devis initial fera l'objet d'un devis complémentaire soumis à acceptation du client.



Mr THOMAS Julien / Mr PINEAU Sébastien  
06.59.62.26.17 / 06.69.60.84.72

---

#### 7. Droit de rétractation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation lorsque le contrat est conclu hors établissement.

Si le client souhaite un démarrage immédiat des travaux avant la fin de ce délai, il reconnaît renoncer expressément à son droit de rétractation.

#### 8. Annulation

En cas d'annulation après acceptation du devis :  
l'acompte versé pourra être conservé à titre d'indemnisation  
les travaux déjà réalisés seront dus en totalité.

#### 9. Responsabilité

L'entreprise ne pourra être tenue responsable :  
des dommages liés à une mauvaise utilisation  
des défauts non apparents lors de l'intervention  
des interventions réalisées par des tiers.

#### 10. Garanties

Les travaux réalisés bénéficient des garanties légales en vigueur.  
Lorsque applicable, l'entreprise est couverte par une assurance responsabilité civile et/ou décennale.

#### 11. Litiges et médiation

En cas de litige, une solution amiable sera privilégiée.  
Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

« Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente figurant au présent document à la validation du devis »